



orchestre
symphonique
de québec

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC

FABIEN GABEL, directeur musical

annonce la tenue d'une audition nationale pour le poste mentionné ci-dessous :

- poste : **COR SOLO**
Dans le cas où un musicien de la section des cors de l'OSQ remporterait cette audition, l'OSQ se réserve la possibilité d'offrir le poste ainsi libéré au 2^e finaliste.
- date : **Le samedi 10 mars 2012**
- heure : **10h00 AM (pour la journée)**
- lieu : **Grand Théâtre de Québec
269 boulevard René-Lévesque Est, Québec, G1R 2B3**
- saison : **35 semaines pour 2012-2013, plus travail additionnel et médias électroniques**
- salaire hebdo. : **1254,66 \$ (1206,40 \$ à l'échelon 1 + 4% pour les vacances, payé hebdomadairement)**
- bénéfices :
- **Caisse de retraite des musiciens du Canada : contribution OSQ de 8%**
- **Assurance collective : vie, assurance-salaire, assurance-invalidité, médicaments**
- **4% du salaire annuel pour les vacances (6% après 5 ans)**
- **Les musiciens de l'OSQ, étant des salariés au sens de la loi, sont éligibles aux bénéfices de l'assurance-emploi.**
- **Les musiciens de l'OSQ bénéficient aussi de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.**
- Prise de fonction : **- Le 1^{er} juin 2012 ou avant**

Les musiciens **canadiens ou immigrants reçus** au Canada sont priés de poser leur candidature en envoyant leur nom, adresse et numéros de téléphone, ainsi que leur curriculum vitæ, **avant le vendredi 2 mars 2012**, à :

Tristan Lemieux, directeur du personnel musicien
Orchestre symphonique de Québec
401 Grande Allée Est
Québec QC G1R 2J5
Téléphone : (418) 643-7723 - télécopieur (418) 643-8564
Courriel : tlemieux@osq.qc.ca

Pour tout renseignement complémentaire :
Jennifer Powers, secrétaire à la direction du personnel musicien
Téléphone : (418) 643-3138
Courriel : jpowers@osq.qc.ca

SUR DEMANDE SEULEMENT, nous vous ferons parvenir le répertoire ainsi qu'un formulaire d'inscription que les intéressés devront compléter et retourner à l'OSQ.

NOTES :

Le candidat doit faire un **dépôt de 50 \$ CDN en s'inscrivant** : ce montant lui sera remboursé le jour de l'audition.

La liste du répertoire exigé **ne sera pas donnée par téléphone**.

Les extraits d'orchestre seront fournis **sur demande** seulement après réception du formulaire d'inscription et du dépôt.

Le Comité d'audition se réserve le droit de **rejeter, à toute étape de l'audition, tout candidat qui ne se conforme pas aux exigences requises**.

Les musiciens de l'OSQ sont membres de la Fédération canadienne des musiciens (FCM).

L'Orchestre symphonique de Québec s'accorde au diapason LA-440.